

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je dois dire à la Chambre que si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) prend maintenant la parole, il terminera le débat.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** La parole est au député de Rosetown-Biggart (M. Cooper).

**M. C. O. Cooper (Rosetown-Biggart):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots en raison du fait que nous autres, habitants des Prairies, avons besoin de l'eau qui coule des Montagnes Rocheuses. D'autres orateurs ont étudié les problèmes d'eau des Prairies. J'ai été vice-président de l'Association pour la mise en valeur de la rivière Saskatchewan depuis 1943. Les membres de cette association ont toujours eu présent à l'esprit qu'il faudrait un jour dériver l'eau qui coule le long des flancs des Montagnes Rocheuses afin de maintenir notre approvisionnement d'eau dans les Prairies.

Je me souviens qu'il y a quelques années, l'eau a été rationnée dans les villes prospères de Moose-Jaw et Regina. Ceux qui utilisaient l'eau de la municipalité pour laver une auto ou pour arroser le gazon devaient payer une amende. Nous avons connu cela dans les Prairies et depuis les 40 dernières années, j'ai vu, tous les ans, le niveau d'eau s'abaisser. Les lacs et les cours d'eau où nous allions chasser les canards et qui nous fournissaient notre approvisionnement d'eau, se sont desséchés et dans de nombreux cas, on y cultive la terre de nos jours. Nous devons donc chercher d'autres ressources hydrauliques.

Je suis tout à fait en faveur de la conservation des eaux au moyen de barrages, ou de tout autre moyen de garder les eaux au Canada. En ce qui concerne la dérivation, j'admets ce qu'a déclaré le préopinant au sujet du traité. Je m'oppose à l'avenant prévoyant que nous pourrions utiliser les eaux à des fins domestiques, et le reste, mais non pas pour des fins hydro-électriques. En ce qui concerne le projet d'aménagement du bras sud de la rivière Saskatchewan, nous espérons faire dériver des eaux du fleuve Columbia dans ce cours d'eau, et, quand cette entreprise sera terminée, l'année prochaine, nous aurons une usine hydro-électrique produisant annuellement 475 millions de kilowatts-heure. Ce que je crains au sujet de l'avenant au traité, c'est que lorsque nous voudrions faire dériver des eaux dans dix ou vingt ans, les États-Unis diront qu'aux termes du traité, les eaux ne doivent pas être détournées pour la production de l'énergie. Voilà l'objection principale que je pose à l'égard du traité; je termine en disant que je ne puis appuyer le traité s'il renferme un tel avenant.

[M. Douglas.]

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Une fois de plus, je dois avertir la Chambre que si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parle maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, à un moment du débat, un député a fait observer qu'il s'agissait d'une des questions les plus importantes dont la Chambre ait été saisie depuis longtemps. J'en conviens d'emblée. C'est pour cette raison qu'après que deux gouvernements canadiens eurent examiné des plus soigneusement le projet, la question a néanmoins été déferée au comité des affaires extérieures pour qu'elle soit approfondie par des représentants de la Chambre et, en même temps, pour que le comité ait l'occasion d'inviter à témoigner des experts ayant une connaissance technique particulière, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du gouvernement du Canada ou du gouvernement de la province de la Colombie-Britannique.

Il y a eu une enquête approfondie. Le comité a tenu cinquante séances et, bien que n'étant pas moi-même membre du comité, j'ai assisté à la plupart d'entre elles. Je suis à la Chambre depuis bon nombre d'années, et il y a longtemps qu'un comité ne s'était pas consacré sans réserve, comme celui-ci, à la tâche qui lui avait été assignée. C'est à cause du sérieux avec lequel les représentants de tous les partis se sont appliqués au travail difficile qui leur avait été confié. Ce que je dis, c'est autant pour les membres du gouvernement que pour ceux des partis d'opposition qui appuient le traité et le protocole, ou ceux qui ont été et sont encore opposés au traité et au protocole.

C'est moi qui, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ai été chargé de négocier le protocole avec les États-Unis, après notre arrivée au pouvoir, il y a un an. C'est une affaire essentielle et il me semble qu'on ne prouve rien en disant que c'est seulement ceux qui s'opposent au traité et au protocole qui songent vraiment aux intérêts du pays. Je suis certain que chaque membre du comité et chaque membre de la Chambre, peu importe son attitude devant cette affaire, veut autant que tous les autres s'assurer de l'à-propos, de la validité et de l'intégrité de ce projet. Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) me permettra de lui dire que j'arrive difficilement à accepter certaines insinuations contenues dans ses observations directes et indirectes. Il n'a pas l'habitude de se laisser